

PROGRAMME DE FORMATION
Les bases de la restauration de mobilier - 210 h

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences

Réf. F.2022.06.01

Taux de réussite : 100 %

Public

Artisans, artistes,
antiquaires, décorateurs,
architectes d'intérieur,
conservateurs ou salariés

Effectif formé

1 à 2 stagiaires maximum

Prérequis

Prérequis nécessaires

Responsable pédagogique

Jean BLANC

Durée

210 h sur 30 jours
exclusivement présentiel

Objectifs :

Acquérir les bases de la restauration de mobilier par une alternance de modules composés de formations théoriques suivies de mises en application.

Résultats attendus :

Compréhension et acquisition du process.
Acquisition de la gestuelle : maniement des outils du restaurateur, gestuelle lors de la restauration et de la finition.

Prérequis demandés :

Avoir une dextérité manuelle

Moyens pédagogiques et techniques :

Des supports de cours vous sont fournis ainsi que le matériel nécessaire et les consommables. Des meubles servants de support aux exercices vous seront fournis.

Programme prévisionnel qui sera adapté en fonction de la demande et de l'avancé de l'apprenant.

Jour 1 à 5 : Mise à niveau en ébénisterie

<i>Théorie</i>	<i>Les bois et leurs usages L'outillage de traçage et les outils de coupe Le corroyage</i>
<i>Pratique</i>	<i>Réalisation d'un cadre comportant 4 types d'assemblages</i>

Jour 6 à 8 : Généralités sur la restauration et l'ébénisterie

<i>Théorie</i>	<i>Notions de restauration en conservation. Anoxie Analyse des meubles à restaurer</i>
----------------	--

aloretdubois.com Jean & Sophie Blanc

11 Rue du Forgeron 31540 Montégut Lauragais.

Jean 06 85 11 82 80 – Sophie 07 81 01 68 21 - formations@aloretdubois.com

SARL au capital de 10.000 € - 480 920 735 RCS Toulouse - APE 9524Z - TVA FR28480920735

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76 31 09878 31 auprès du préfet de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Exonération de TVA conformément à l'article 202B de l'annexe II du CGI

Tarif Net

Exonération de TVA conformément à l'article 202B de l'annexe II du CGI
8400€ / 210h / stagiaire

Handicap

Cette formation peut-être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour cela, nous contacter.

Pratique Le démontage et l'établissement.
Analyse et proposition de restauration des meubles à disposition

Jour 9 à 12 : Les meubles massifs / Les différentes interventions

Théorie Les techniques de restauration
Les produits du restaurateur : colles résines
Pratique Restauration des assemblages
Greffes et entures

Jour 13 à 14 : Le remontage et recollage

Pratique Remontage collage et serrage

Jour 15 à 17 : Finitions des meubles massifs

Théorie Les nettoyants et décapants
Les différentes finitions : cirés, huilés ou vernis
Les quincailleries et les bronzes
Pratique Nettoyage, décapage et finition des meubles

Jour 18 et 20 : Les placages et les meubles plaqués

Théorie Les placages Types, essences
Les diverses techniques de placages
Pratique Réalisation d'un motif en frisage

Jour 21 à 23 : La restauration des meubles plaqués

Théorie Spécificité du démontage d'un meuble plaqué
Recollage des soulèvements de placages
Recollages, greffes et utilisation des résines
Pratique Intervention sur les meubles

Jour 24 à 30 : Le vernis tampon

Théorie Préparation à la finition
Les différentes finitions et approche du vernis au tampon
Pratique Essai de différentes finitions
Réalisation d'un vernis tampon

Validation de la formation

QCM et validation des acquis permettant la délivrance d'une attestation individuelle d'acquisition des compétences en fonction des résultats obtenus.

aloretdubois.com Jean & Sophie Blanc

11 Rue du Forgeron 31540 Montégut Lauragais.

Jean 06 85 11 82 80 – Sophie 07 81 01 68 21 - formations@aloretdubois.com

SARL au capital de 10.000 € - 480 920 735 RCS Toulouse - APE 9524Z - TVA FR28480920735
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76 31 09878 31 auprès du préfet de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Exonération de TVA conformément à l'article 202B de l'annexe II du CGI